



## AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants, doivent adresser leurs commentaires par courriel à : [urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca) et ce, d'ici le 29 janvier 2021, à 12 h.

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
<b>7.</b> Adresse : chemin Isaac-Grégoire Sud Lot : 5264984 Matricule : 9321-30-2785	Autoriser le lotissement du lot 5264984 ayant un frontage de plus de 55 mètres et une superficie de plus de 6000 m <sup>2</sup> , alors que le règlement de zonage 2013-103, article 7.3.3, grille de spécification RT-39, exige un frontage de 75 mètres et une superficie de 8000 m <sup>2</sup> mètres pour un terrain non riverain.
<b>8.</b> Adresse : chemin Tisserand Lot : 5264982 Matricule : 9321-30-9676	Autoriser le lotissement du lot 5264982 ayant un frontage de plus de 55 mètres et une superficie de plus de 6000 m <sup>2</sup> , alors que le règlement de zonage 2013-103, article 7.3.3, grille de spécification RT-39, exige un frontage de 75 mètres et une superficie de 8000 m <sup>2</sup> mètres pour un terrain non riverain.
<b>9.</b> Adresse : chemin du Domaine Grégoire Lot : 5264977 Matricule : 9321-40-5275	Autoriser le lotissement du lot 5264977 ayant un frontage de plus de 55 mètres et une superficie de plus de 6000 m <sup>2</sup> , alors que le règlement de zonage 2013-103, article 7.3.3, grille de spécification RT-39, exige un frontage de 75 mètres et une superficie de 8000 m <sup>2</sup> mètres pour un terrain non riverain.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 15 janvier 2021.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 15 janvier 2021, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 janvier 2021.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale, secrétaire-trésorière